





Mercredi 7 décembre 2005

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les régulateurs de l'énergie belge, français et néerlandais publient une "feuille de route" sur l'intégration régionale des marches électriques

Les régulateurs de l'énergie CREG, CRE et DTe ont convenu d'une "feuille de route" pour l'intégration des marchés de l'électricité belge, français et néerlandais.

La "feuille de route" définit différentes étapes à mettre en œuvre en vue de l'intégration régionale des trois marchés, telles que :

- l'élaboration de méthodes d'enchères explicites coordonnées et harmonisées aux frontières entre la Belgique, la France et les Pays-Bas ;
- l'amélioration de la transparence des marchés et des gestionnaires de réseau de transport (GRT);
- la mise en place d'échanges transfrontaliers infra journaliers et d'ajustement ;
- une meilleure coopération entre régulateurs et,
- un ensemble bien défini de questions permettant aux régulateurs d'examiner si le fonctionnement du concept de couplage des marchés organisés est sûr et efficace.

La mise en œuvre de ces étapes débutera au 1^{er} janvier 2006. L'intégration des marchés électriques peut améliorer la liquidité, la sécurité d'approvisionnement et la stabilité des prix sur les trois marchés. Elle permettra également d'augmenter la disponibilité des capacités d'échanges entre les trois pays et d'en améliorer l'utilisation, pour le bénéfice des consommateurs belges, français et néerlandais.

L'été dernier, les trois régulateurs avaient organisé une large consultation publique notamment sur l'allocation des capacités d'échanges, la transparence des marchés, le pouvoir de marché et la coopération entre régulateurs. Des acteurs du marché en provenance de 7 pays européens ont répondu à cette consultation. Leur contribution a permis d'aider les trois régulateurs à définir une approche commune en vue d'une intégration progressive des marchés électriques.

La « feuille de route », toutes les contributions publiques, ainsi qu'une synthèse de ces dernières, sont disponibles sur les sites Internet suivants: www.cre.fr, www.cre.fr).

Installée le 24 mars 2000, la CRE a pour mission de veiller au fonctionnement régulier des marchés du gaz et de l'électricité et à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

<u>Note pour les journalistes français</u>: Pour obtenir de plus amples informations, merci de contacter M. Christophe FEUILLET (Chef du département Communication) Tél : (+33) 1.44.50.41.77 - Fax : (+33) 1.44.50.41.11, adresse électronique : christophe.feuillet@cre.fr.

Note pour les journalistes néerlandais: Pour obtenir de plus amples informations, merci de contacter Mme. Harriët Garvelink ou Mme. Barbara Roest, Responsable communication NMa/DTe, tel. +31 (70) 3303320/3362 ou +31 (6) 51387468/ +31 (6) 22793063 (après les heures de travail), e-mail: pers@nmanet.nl.

Note pour les journalistes belges : Pour obtenir de plus amples informations, merci de contacter M. Tom Vanden Borre (Conseiller en Chef) Tél : +32 (0) 2 289 7680, adresse électronique : tom.vandenborre@creq.be.